



Les incontournables de Bonn : Mardi 16 juin 2026

Des blocages sont apparus dans les différentes salles de négociation, notamment en ce qui concerne les rapports et les technologies. Les références au financement se sont avérées très controversées lors des discussions sur l'objectif mondial d'adaptation, les délégués s'opposant à la poursuite des négociations sur la base de la dernière version du projet de texte.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (MWP) : Lors des consultations non officielles des SB, la co-moderatrice Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) a présenté trois documents : le projet de conclusions de la SB 64 ; une note non officielle contenant les intitulés des sections ; et la réflexion non exhaustive des co-moderateurs sur l'échange de vues qui a eu lieu lors de la SB 64.

Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur le document de réflexion des co-moderateurs. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC), le GROUPE AFRICAÏN, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont fait valoir que le document ne rendait pas compte de manière adéquate l'ensemble des points de vue exprimés par toutes les Parties et qu'il contenait également des éléments qui sortaient du cadre du mandat du MWP. Ils ont fait part de leur refus de s'engager sur ce document et ont demandé la suppression de la note de bas de page figurant dans le projet de conclusions qui fait référence au document de réflexion.

L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le CANADA, la NOUVELLE-ZÉLANDE et la NORVÈGE se sont prononcés en faveur du maintien tant de la note non officielle que du document de réflexion. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a qualifié le document de réflexion de fondement important pour les travaux futurs. L'AILAC a souligné que le mandat du MWP comprend la fourniture de directives et d'idées concrètes, et s'est opposée aux efforts visant à empêcher la publication de telles orientations. Plusieurs Parties ont suggéré d'inclure des points de vue supplémentaires dans le document de réflexion.

En ce qui concerne la note non officielle, les pays en développement à faible revenu (LMDC), le GROUPE AFRICAÏN et le GROUPE ARABE, contrés par l'UE, l'AOSIS, l'UKRAÏNE et d'autres, ont demandé la suppression des sous-points figurant dans la section consacrée aux améliorations et à la poursuite du MWP. Ils ont souligné que cette liste ne reflétait pas un consensus et ont préféré ne conserver que l'intitulé.

Concernant le projet de conclusions, l'AOSIS, les PMA, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le CANADA et la NOUVELLE-

ZÉLANDE, contrés par le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont soutenu la proposition d'organiser un atelier intersessions sur la poursuite, le fonctionnement et l'efficacité du MWP.

Les co-moderateurs élaboreront une nouvelle version des documents.

Adaptation

Objectif mondial d'adaptation (GGA) : Lors des consultations non officielles des SB, le co-moderateur Ricardo Delano Marshall (Barbade) a invité les Parties à continuer de partager leurs points de vue sur le projet de texte révisé.

Les Parties ont réitéré leurs appels à rationaliser la liste des options concernant la composition du groupe de travail sur les métadonnées et les méthodologies relatives aux indicateurs. Le CANADA a suggéré de réfléchir aux résultats attendus, puis de discuter de qui serait le mieux placé pour les élaborer.

Les ONG environnementales (ENGO) ont demandé que le projet de texte fasse explicitement référence au triplement du financement de l'adaptation, déplorant que, sans moyens de mise en œuvre, le GGA ne serait que « des mots sur le papier ». Les organisations des peuples autochtones (IPO) ont demandé qu'un représentant des peuples autochtones siège au sein du groupe de travail afin de favoriser l'intégration des expériences vécues, des systèmes de savoir et des pratiques de gouvernance des peuples autochtones.

Le JAPON et la NORVÈGE ont noté que le texte contenait des références à un nombre important d'activités et de résultats. Ils ont souligné que, si les Parties souhaitent conserver ces éléments, les implications budgétaires de ces propositions doivent être examinées.

Dans l'après-midi, les co-moderateurs ont présenté un projet de texte révisé et ont suggéré aux Parties de l'examiner lors de réunions non officielles.

Le G-77/CHINE a souligné sa déception face au texte révisé et a insisté pour que soient supprimés les crochets entourant les paragraphes relatifs : à la mise en œuvre de l'Accord global sur le climat (GGA) conformément aux principes et dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris ; et à l'appel lancé pour que des efforts soient déployés de manière complète et urgente afin de tripler au moins le financement de l'adaptation d'ici 2035. L'UE, soutenue par la NORVÈGE, le CANADA, la SUISSE, le JAPON et le ROYAUME-UNI, a également exprimé ses préoccupations, demandant que deux paragraphes faisant référence au triplement du financement de l'adaptation soient supprimés. L'UE et le CANADA ont également demandé que la section relative à la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation soit placée entre crochets, soulignant que de nombreux éléments n'avaient pas encore été discutés, et ont insisté pour que les discussions se concentrent sur le groupe de travail.

Les co-modérateurs ont suggéré : de mettre entre crochets les options relatives au groupe de travail ; de supprimer les crochets autour d'autres paragraphes individuels ; et de mettre entre crochets l'ensemble du projet de texte. L'UE et d'autres pays développés s'y sont opposés, réitérant leur appel en faveur d'options sans texte, ce à quoi se sont opposés le GROUPE AFRICAIN, l'AILAC, les LMDC, le GROUPE ARABE et les PMA.

Les co-modérateurs solliciteront des directives des présidents des organes subsidiaires quant à la marche à suivre.

Pays les moins avancés (PMA) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Rik den Hoedt (Pays-Bas) a invité les participants à faire part de leurs observations sur les projets de textes de décision de la COP et de la CMA, ainsi que sur le projet de conclusions du SBI.

Les Parties ont convenu de conserver la référence au nouvel Objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NCQG) dans un paragraphe du projet de décision de la CMA demandant au LEG de fournir des directives techniques assorties d'un soutien pour s'adapter à l'évolution des mécanismes de financement climatique. Elles ont également convenu de supprimer cette référence du projet de décision de la COP.

L'UE et le ROYAUME-UNI ont souligné qu'ils ne pouvaient accepter aucun texte dans les décisions de la CMA et de la COP faisant référence à l'article 9.1 de l'Accord de Paris (fourniture de financement par les pays développés) ou à des mesures unilatérales restrictives en matière commerciale.

Les discussions se sont poursuivies dans l'après-midi.

Rapports

Interface de données sur les gaz à effet de serre : Lors des consultations non officielles du SBSTA, la co-modératrice Daniela Romano (Italie) a invité les participants à faire part de leurs observations sur le projet de texte révisé.

Le GROUPE ARABE a souligné que le texte ne reflétait pas les points de vue qu'il avait exprimés lors des sessions précédentes. Soutenus par la CHINE, ils ont souligné que l'interface sur les GES doit être, de par sa conception, à la fois modératrice, non punitive et non intrusive, et que c'est sur cette base que les Parties ont accepté de communiquer leurs données au système. Ils ont noté que le module de requêtes souples, qui permet de comparer les données des Parties, modifie le contexte dans lequel les Parties ont convenu de partager leurs données.

L'UE, le ROYAUME-UNI et la NORVÈGE ont souligné leur préférence pour le maintien de tous les modules de l'interface actuelle. L'UE a rappelé sa compréhension des négociations menées lors de la 62e session du SBSTA, notant que des compromis avaient été trouvés concernant les modules à exclure ou à conserver, et que ceux qui seraient conservés auraient les mêmes fonctionnalités que ceux déjà présents dans la base de données sur les GES. Elle a noté que le mandat de la SBSTA 64 consistait à examiner des modules supplémentaires et non à redéfinir les modules précédemment convenus.

Les co-modérateurs feront savoir au président du SBI que les Parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur la marche à suivre.

Soutien à l'établissement des rapports des pays en développement au titre de l'Accord de Paris : Lors des consultations non officielles du SBI co-modérées par Ole-Kenneth Nielsen (Danemark), les Parties ont examiné le projet de texte révisé à l'issue de réunions informelles-informelles.

Le ROYAUME-UNI, soutenu par le GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG), l'UE, la NORVÈGE et le CANADA, s'est opposé au texte, notant avec une profonde préoccupation que les ressources actuellement disponibles au titre du neuvième cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9) sont insuffisantes pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de transparence, car les niveaux du FEM-9 représentent une réduction par rapport au FEM-8. Ils ont souligné que toutes les

demandes de projet au titre du FEM-8 avaient été financées et que la reconstitution du FEM-9 n'était pas encore finalisée. Le GROUPE AFRICAIN s'est opposé à l'idée selon laquelle, si des ressources supplémentaires s'avéraient nécessaires, les pays en développement pourraient puiser dans leur allocation au titre du Système d'allocation transparente des ressources.

Les Parties ont également examiné des modifications à apporter à divers autres paragraphes, notamment concernant le type d'activités permettant d'optimiser la portée et l'efficacité des actions de renforcement des capacités, ainsi que l'atelier prévu en novembre 2026. Faute de temps, les co-modérateurs ont proposé de s'accorder sur des conclusions de procédure, les discussions devant se poursuivre lors de la 65e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 65), éventuellement en tenant compte du projet de texte des co-modérateurs. Le ROYAUME-UNI s'est opposé à la transmission du projet de texte contenant le paragraphe relatif aux préoccupations concernant le FEM-9.

Les co-modérateurs feront savoir au président du SBI que le groupe n'a pas pu parvenir à un accord sur la marche à suivre dans le délai imparti.

Soutien à la communication d'informations par les pays non visés à l'annexe I au titre de la Convention : Lors des consultations non officielles du SBI, co-modérées par Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud), les Parties ont débattu de l'opportunité de s'accorder sur des conclusions de procédure et de transmettre une forme de libellé afin d'éclairer les discussions ultérieures lors de la 65e session du SBI. Le G-77/CHINE s'est opposé à l'adoption de conclusions de procédure sans transmission d'un texte. Constatant que le FEM-9 n'est pas encore finalisé, le ROYAUME-UNI et le Japon se sont opposés à la transmission d'un texte comprenant un paragraphe notant avec une profonde préoccupation la réduction de 27 % des ressources allouées au domaine d'intervention « climat » entre le FEM-8 et le FEM-9. L'UE a suggéré de poursuivre les discussions « en tenant compte d'éléments » du texte de la 64e session du SBI. Toutes les Parties ont fait part de leur déception face à l'absence de progrès substantiels, nonobstant des discussions constructives.

Les co-modérateurs feront savoir au président du SBI que les Parties n'ont pas pu parvenir à un accord sur la marche à suivre dans le délai imparti.

Technologie

Hôte du Centre des technologies climatiques : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Mareer Mohamed Husny (Maldives) a invité les Parties à examiner le projet de conclusions du SBI, les projets de décisions de la COP et de la CMA, ainsi que les éléments d'un protocole d'accord (MoU) avec l'hôte. Les projets de conclusions et de décisions recommandent le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme hôte et présentent des options possibles pour explorer une collaboration avec d'autres organisations, telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Concernant le protocole d'accord, le GROUPE AFRICAIN et les PMA ont déclaré qu'il ne devrait pas imposer de partenariats spécifiques à l'hôte. Le GROUPE ARABE s'est déclaré favorable à l'inclusion de partenariats dans le protocole d'accord et a proposé de placer entre crochets le texte désignant le PNUE comme hôte en attendant que les détails du protocole d'accord soient convenus. Le GROUPE AFRICAIN, l'UE et les PMA ont souligné le large soutien dont bénéficie le PNUE en tant qu'hôte. Après une consultation interne au sein du Groupe, le G-77/CHINE a indiqué que l'acceptation du PNUE en tant qu'hôte devrait s'accompagner d'un résultat clair sur les partenariats.

Les co-modérateurs consulteront le président du SBI sur la marche à suivre.

Deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté au Mécanisme technologique

pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris : Lors des consultations non officielles du SBI, les co-modérateurs Pemy Gasela (Afrique du Sud) et Stephen Minas (Chypre) ont sollicité des avis sur le projet révisé de conclusions du SBI. Ils ont mis en avant l'avis du Secrétariat selon lequel certains ajouts placés entre crochets pourraient ne pas entrer dans le champ d'application de l'évaluation périodique, tel que convenu dans [la décision 16/CMA.1](#).

L'UE et le JAPON ont mis en garde contre toute réouverture du débat sur la portée et les modalités de l'évaluation. Le JAPON s'est déclaré disposé à préciser que le rapport intermédiaire du Secrétariat servant de base à l'évaluation inclue des conclusions pertinentes sur l'efficacité et l'adéquation du soutien, à condition que la référence proposée à « l'accessibilité et à l'impact du soutien » soit supprimée.

Soulignant que cela éclairerait l'évaluation de l'adéquation, les PMA et le GROUPE ARABE ont proposé de prendre en compte les priorités technologiques identifiées dans les déterminations des besoins technologiques, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation.

Soulignant le manque de temps pour poursuivre les discussions, les co-modérateurs ont proposé d'adopter des conclusions de procédure en vue de poursuivre les discussions lors de la 65e session du SBI sur la base du projet de texte actuel. Les PMA, le GROUPE ARABE et l'AOSIS ont demandé davantage de temps pour parvenir à un accord sur les passages encore entre crochets et les ajouts proposés. Rappelant que la session SBI 64 ne prévoirait plus de créneau pour examiner cette question, la NORVÈGE et l'UE ont insisté pour que l'on évite d'appliquer l'article 16 afin de préserver les progrès réalisés.

Le GROUPE ARABE a exhorté les co-modérateurs à consulter le président du SBI. Les co-modérateurs ont noté qu'il n'y avait pas de consensus sur l'adoption de conclusions de procédure. Ils présenteront un rapport au président du SBI.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) :

Au sein du groupe de contact des SB coprésidé par Joseph Teo (Singapour), l'ÉGYPTE a rendu compte des réunions non officielles consacrées au mandat (ToR) pour l'examen du JTWP, notant un désaccord persistant sur son champ d'application.

Le coprésident Teo a présenté une note non officielle contenant :

- une liste non exhaustive des principaux messages issus du cinquième dialogue dans le cadre du JTWP ;
- un espace réservé aux messages clés du sixième dialogue à venir ;
- un espace réservé aux résultats de la révision du JTWP ; et
- une liste indicative et non exhaustive d'éléments relatifs au processus de mise en œuvre du mécanisme de transition juste (JTM), divisée en sections consacrées au contexte, à l'objectif, aux fonctions, à l'intégration, à la coordination et à la cohérence, aux obstacles et aux opportunités, à la coopération internationale, aux modalités et à la gouvernance, aux calendriers, ainsi qu'aux liens avec le JTWP.

L'AILAC, le BRÉSIL, la NORVÈGE, l'AOSIS, le JAPON, le GROUPE AFRICAÏN, l'EIG et le ROYAUME-UNI ont salué cette note non officielle comme plateforme de discussion. Le GROUPE ARABE a déclaré que le texte ne reflétait pas les priorités du Groupe, l'ARABIE SAOUDITE soulignant qu'il n'avait aucun statut officiel. De nombreuses Parties ont proposé des messages concernant le cinquième dialogue. Le coprésident Teo a suggéré d'aborder ces points lors de la 65e session du SB et a insisté pour que la discussion se concentre sur la mise en œuvre du JTM.

Concernant le JTM, l'AILAC a suggéré de revoir les échéances. Le BRÉSIL, la NORVÈGE et la CHINE ont déclaré que les modalités et la gouvernance devaient être examinées séparément. La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE, contrées par

l'UE, ont suggéré d'y ajouter une section sur les principes. Le GROUPE AFRICAÏN a insisté pour que l'accent soit davantage mis sur la coopération internationale. L'INDE a déclaré que le texte pourrait être transmis à la SB 65 en tant que simple « compilation de points de vue ».

Les discussions sur le mandat se poursuivront dans le cadre de réunions non officielles.

Réunion de suivi des présidents des SB sur le Dialogue autour des changements climatiques et le commerce : La présidente du SBI, Julia Gardiner, a déclaré que la réunion avait été convoquée pour répondre aux questions des Parties concernant les prochaines étapes, à la suite du premier Dialogue tenu lors de la SB 64. Elle a fait part des directives juridiques du Secrétariat selon lesquelles le paragraphe 57 de la décision du [Global Mutirão](#), qui a institué la série de dialogues, ne prévoit pas de rapport ni d'autre suivi formel des sessions de dialogue prévues pour la SB 64, la SB 66 (juin 2027) et la SB 68 (juin 2028). Elle a indiqué que le Dialogue avait été diffusé en ligne et que les déclarations seraient disponibles sur le site web du Secrétariat.

Le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et les LMDC ont estimé que cela était insuffisant et ont demandé un rapport écrit rendant compte des discussions du Dialogue. L'UE a fait remarquer qu'un rapport était prévu dans le cadre de ce processus, mais seulement après la tenue des trois Dialogues et de la réunion de haut niveau. Le GROUPE UMBRELLA s'est opposé à la révision de « décisions soigneusement équilibrées » et a insisté pour que l'interprétation du Secrétariat soit respectée.

Les PHILIPPINES ont demandé si quoi que ce soit empêchait les présidents des organes subsidiaires de produire des rapports de leur propre initiative. La présidente du SBI, Mme Gardiner, a pris note de l'avis du Secrétariat selon lequel il n'existe pas de mandat pour un rapport officiel, mais que les présidents des organes subsidiaires peuvent fournir un compte rendu non officiel s'ils en décident ainsi. Répondant à une question visant le point de savoir si la demande du Global Mutirão concernant un rapport à l'issue de la réunion de haut niveau de 2028 justifiait l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour, elle a relayé la précision apportée par le Secrétariat selon laquelle ce n'était pas le cas, en soulignant que les Parties pouvaient, conformément au projet de règlement intérieur, proposer de nouveaux articles à l'ordre du jour.

La présidente du SBI, Mme Gardiner, a déclaré que les présidents des organes subsidiaires rédigeront une « note non officielle de leur propre initiative et sans valeur juridique » qui servira de référence aux futurs présidents de ces organes lors de la préparation des deux prochains dialogues.

Recherche et observation systématique : Lors des consultations non officielles du SBSTA, les co-modérateurs Frank McGovern (Irlande) et Patricia Nying'uro (Kenya) ont présenté une note non officielle révisée, que les Parties ont globalement accueillie favorablement comme base pour la suite des travaux. Les amendements proposés portaient notamment sur l'interface science-politique, l'intégrité des informations relatives aux changements climatiques, les scénarios et la modélisation climatiques, l'élimination du dioxyde de carbone (CDR), les lacunes en matière de recherche et les points de basculement.

Concernant l'interface science-politique et l'intégrité des informations sur les changements climatiques, le BRÉSIL, soutenu par l'AOSIS et le CHILI, a proposé de mentionner la nécessité de lutter contre la mésinformation « et la désinformation » relatives aux changements climatiques. L'INDE et le GROUPE ARABE s'y sont opposés, mettant en garde contre le fait que des références à la mésinformation et à la désinformation pourraient être utilisées pour discréditer un véritable débat scientifique.

En ce qui concerne la compréhension des risques et des impacts climatiques, l'AOSIS a appelé à préciser que les impacts climatiques s'intensifieront à chaque augmentation du réchauffement, en particulier au-delà de 1,5 °C. L'UE a remis en question l'expression « perspectives divergentes dans

la compréhension des points de basculement » et a proposé de la remplacer par « recherches en cours sur les points de basculement ». L'INDE, le KENYA et le GROUPE ARABE, contrés par le ROYAUME-UNI, ont proposé de supprimer le passage encourageant la communauté scientifique à « développer davantage des scénarios qui minimisent l'ampleur et la durée d'un dépassement de 1,5 °C ». Le KENYA et le GROUPE ARABE se sont également opposés à la référence aux « voies de transformation », le KENYA demandant à titre alternatif d'ajouter une référence au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Le BRÉSIL s'est dit préoccupé par le fait que le texte mette l'accent sur la réduction des émissions liées à l'utilisation des terres (CDR). Le VANUATU a souligné que, bien que le texte rende compte des risques liés à la CDR, il n'en présente pas la solution, qui consiste à réduire le risque de dépassement.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions non officielles.

Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales :

Au sein du groupe de contact du SBI, les coprésidents Felix Werthli (Suisse) et Kaveh Guilanpour (Géorgie) ont invité les participants à faire part de leurs points de vue sur le projet de texte révisé.

La CHINE a souligné, comme lignes rouges, la nécessité : de faire spécifiquement référence à la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) (rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'ONU) ; de supprimer les formulations imposant des conditions aux propositions de nouveaux points à l'ordre du jour, indépendamment des références aux garde-fous figurant dans le projet de règlement intérieur ; et de supprimer la référence à la modération dont doivent faire preuve les Parties quant au nombre de délégués qu'elles inscrivent. Le JAPON s'est opposé à l'inclusion de références à des questions politiques spécifiques.

L'UE, le CANADA, l'EIG, l'AILAC et les ONG de jeunesse (YOUNGO) ont appelé à la poursuite des discussions lors de la 65e session du SBI, l'UE et l'AILAC soulignant que cela devait se faire sur la base des contributions et d'un document d'information connexe sur l'organisation des événements prévus par le mandat et la gestion des ordres du jour des réunions. Le GROUPE ARABE et l'AFRIQUE DU SUD ont préféré que les discussions se poursuivent lors de la 66e session du SBI. Le JAPON et le CANADA ont appelé à ce que les Parties disposent d'opportunités « inclusives et équitables » plutôt que « adéquates » pour mener des consultations, et à ce que cela s'étende à « toutes » les Parties.

Le GROUPE AFRICAÏN a demandé la suppression de la demande invitant le Secrétariat à continuer de fournir un renforcement des capacités aux délégués des Parties, et a suggéré que le Secrétariat fasse le point sur la mise en œuvre du mandat pertinent issu de la 62e session du SBI, notamment en termes de demande, de résultats et d'incidences budgétaires.

En réponse au Royaume-Uni concernant la manière dont les groupes d'intérêt sont reconnus et ce qui serait nécessaire pour reconnaître un groupe d'intérêt représentant les personnes en situation de handicap, le Secrétariat a noté que : les groupes actuels reflètent les neuf grands groupes établis dans l'Agenda 21 ; il existe quatre groupes non officiels qui bénéficient globalement de la même considération que les groupes d'intérêt, à l'exception de certains droits ayant des implications budgétaires ; et le Secrétariat suivrait les orientations des Parties concernant l'ajout de nouveaux groupes d'intérêt.

Les coprésidents réviseront le projet de texte. Ils ont encouragé les Parties à mener entre-temps des discussions non officielles.

Coopération avec d'autres organisations internationales : Lors des consultations non officielles du SBSTA, la co-moderatrice Sara Victoria González (République dominicaine) a sollicité des avis sur deux projets de texte : un projet de texte révisé élaboré par les co-moderateurs, qui prévoit, entre autres, la création d'occasions permettant aux Parties de partager leurs expériences

pertinentes et la poursuite des discussions lors de la 65e session du SBSTA ; et une proposition du Groupe arabe, qui prévoit la poursuite des discussions lors de la 66e session du SBSTA.

Le GROUPE ARABE a déclaré qu'il n'était pas favorable à « la poursuite de l'examen de ce sujet » et que sa proposition représentait le maximum de souplesse dont il pouvait faire preuve. La FÉDÉRATION DE RUSSIE s'est rangée à l'avis du Groupe arabe, soulignant son opposition à l'introduction d'activités susceptibles d'élargir le mandat de cet article de l'ordre du jour et d'institutionnaliser un volet de travail sur la coopération avec d'autres organisations internationales. Insistant sur la nécessité de poursuivre les discussions lors de la 65e session du SBSTA, les PETITS ÉTATS ÎLES DU PACIFIQUE (P-SIDS) ont appelé à un engagement constructif plutôt qu'à la répétition des positions nationales.

Après une concertation, les Parties ont examiné un projet de texte révisé, dans lequel le SBSTA convient : que, dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, l'examen futur portera également, entre autres, sur l'échange d'informations et de points de vue des Parties concernant les possibilités de renforcer l'efficacité du Groupe de liaison conjoint et de coopérer avec d'autres organisations internationales, le cas échéant ; et de poursuivre l'examen de cette question lors de la 66e session du SBSTA et d'accueillir favorablement les consultations qui seront menées par le Président du SBSTA en marge de la COP 31. Les PEID ont indiqué que leur accord pour poursuivre les discussions lors de la 66e session du SBSTA plutôt que lors de la 65e session était subordonné aux consultations du Président du SBSTA lors de la COP 31. Le Secrétariat a fait remarquer que cela n'était pas possible sur le plan procédural.

Les co-moderateurs feront savoir au président du SBSTA qu'aucun accord n'a pu être trouvé dans le délai imparti.

Dans les couloirs

Alors que le compte à rebours touche à sa fin pour les réunions sur le climat de juin 2026, le nombre d'articles de l'ordre du jour soumis à la règle 16 — les Parties n'ayant pas été en mesure de s'accorder ne serait-ce que sur des conclusions de procédure permettant de faire avancer un texte qui servirait de base à la poursuite des discussions lors d'une session future — n'a cessé d'augmenter tout au long de la journée.

Alors que les co-moderateurs soulignaient que le temps alloué aux différents articles de l'ordre du jour était écoulé, certains délégués ont manifesté leur mécontentement en constatant que des créneaux horaires supplémentaires avaient été prévus le lendemain pour « un nombre restreint d'articles ». De nombreux négociateurs travaillant sur les articles relatifs au soutien à l'établissement des rapports et aux technologies avaient espéré que de nouveaux progrès pourraient être réalisés avec « juste un peu plus de temps », éventuellement lors de réunions informelles-informelles, mais cela ne leur a pas été accordé. D'autres se sont montrés sceptiques quant à l'efficacité d'un délai supplémentaire. « Quoi qu'il en soit, un rapide coup d'œil au programme du lendemain montre bien le nombre de questions qui nous restent encore à examiner », a déclaré un observateur.

Le financement de l'adaptation s'est avéré le sujet le plus sensible de la journée. Les pays en développement ont appelé les chefs de délégation à fournir des directives sur la transition du Fonds d'adaptation vers un fonctionnement exclusivement au service de l'Accord de Paris. Lors des négociations sur l'Objectif mondial d'adaptation, tant les pays en développement que les pays développés ont rejeté un texte révisé en raison de références liées au financement.

Tout le monde ne semblait toutefois pas estimer qu'il était temps de baisser les bras. « Il nous reste encore deux jours. Je suis sûr que nous pouvons encore sauver quelque chose », a déclaré un délégué participant aux discussions sur la transition juste.